



Rebondissement dans ce qui convient désormais d'être appelée affaire Moussa Njoya-Owona Nguini. L'émission l'Arène du dimanche 15 avril sur canal 2 international continue de jouer les prolongations.

Moussa Njoya ,le contradicteur de Cabral Libii au cours de cette émission à très forte audience avait tout simplement été taxé par Owona Nguini de « chargé de mission ».

Le brillant socio politiste très connu dans les milieux de la presse s'était montré très choqué du choix de Moussa Njoya comme contradicteur de Cabral Libii au cours de cette émission.

Mathias Owona avait alors parlé de « machination » en arguant que Njoya Moussa est à la solde de Maurice Kamto qui lui sera invité deux jours après dans le cadre de l'émission la « Grande Interview » toujours sur Canal 2 International.

Comme cela ne suffisait pas, Owona Nguini doit continuer son « acharnement » dans le réseau social en indiquant que Moussa Njoya qui prétend être doctorant à l'université de Yaoundé 2 n'est aucunement reconnu comme tel.

Au cours de l'émission Club d'Élites de ce dimanche 22 avril sur Vision 4, Owona Nguini va persister sur cette position. Furieux, Moussa Nyoya va finalement sortir de son silence en

brandissant sur les réseaux sociaux sa lettre d'admission en thèse ainsi que son attestation de recherche à l'université de Yaoundé 2. Il va par la même occasion inviter Owona Nguini à lui présenter des excuses officielles tout en se « réservant de donner à cette grave diffamation toutes les suites légales ».

Retrouvez ci-dessous ladite lettre d'admission et l'attestation de recherche de Njoya Moussa à l'université de Yaoundé 2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
UNIVERSITE DE YAOUNDE II - SOA

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES
ET POLITIQUES
B.P 18 - Soa
Le Vice Doyen Chargé de la Recherche
et de la Coopération



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE II - SOA

FACULTY OF LAWS AND
POLITICAL SCIENCE
P. O Box 18 - Soa
The Vice Dean in Charge of Research
and Cooperation

N°2015/ 10270 /UY II/FSJP/VD-RC

Soa, the 16 FEB 2015

RESEARCH ATTESTATION ATTESTATION DE RECHERCHE

The Vice Dean in Charge of Research and Cooperation certifies that **Mr. NJINGOU NJOYA Moussa Blaise** is a duly matriculated student in the Faculty of Laws and Political Science of the University of Yaounde II (**matriculation 06J4729E**). The student is currently reading the Ph.D programme in "*Science Politique*" and is researching on a thesis topic titled, "*Le Gouvernement des Université d'Etat au Cameroun*" under the supervision of **Pr. KONTCHOU KOUOMEGNI Augustin**.

This attestation is issued for a period of six (06) months from the date of issuance and is intended to serve the bearer only for the above-mentioned purpose where and when need be.



Professeur Atangcho N. Akonumbo

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

VICE RECTORAT CHARGÉ DES ENSEIGNEMENTS

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES
ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

DEPARTMENT OF ACADEMIC AFFAIRS
AND COOPERATION

N°/RE/II 059
M/RE/PTIC/SG-DACC/DEPE/BOARD

Soa, le

13 FEV 2012

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II
THE RECTOR OF UNIVERSITY OF YAOUNDE II

A

Monsieur NJINGOU NJOYA MOUSSA Blaise.
s/c

Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences
Juridiques et Politiques
SOA

Objet : Votre inscription en Doctorat.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'arrêté n° 99/008/MINESUP/ DDES du 23 décembre 1993, vous avez été retenu en vue d'une inscription en thèse de Doctorat en Science Politique, à compter de l'année académique 2011/2012, pour effectuer des travaux de recherche sur le thème « Le gouvernement des Universités d'Etat du Cameroun » sous la direction de Monsieur KONTCHOU KOUOMEGNI, Professeur à l'Université de Yaoundé II.

En vue de finaliser votre inscription au fichier central de thèses tenu à la Direction des Affaires Académiques et de la Coopération, vous voudrez bien vous présenter à nos services muni des reçus de paiement des droits universitaires de 50 000 (cinquante mille) FCFA pour l'année académique 2011/2012 et, de la fiche actualisée sur l'avancement des travaux signée de votre Directeur de thèse.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les droits universitaires doivent être acquittés chaque année académique jusqu'à la date de la soutenance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Copies : - VR/PDTC ;
- DACC/DEPE ;
- D/FSJP ;
- Chrono/Archives.



(c)

PROFESSEUR
JEAN TARI MANGA

